

La Maison-Dieu, 157, 1984, 7-14

Jean EVENOU

LE 40^e ANNIVERSAIRE
DE LA FONDATION
DU
CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE
(13 décembre 1983)

A quelques jours du 4 décembre 1983, vingtième anniversaire de la Constitution sur la liturgie, un autre anniversaire rassemblait dans la grande salle du Palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés de nombreux invités : évêques, prêtres, religieux, laïcs : le quarantième anniversaire de la fondation du Centre de Pastorale liturgique.

« Le 20 mai 1943, deux Frères-prêcheurs, les PP. DUPLOYÉ et ROGUET, prenaient l'initiative de réunir aux Éditions du Cerf, pour y envisager le problème de l'apostolat liturgique, quelques curés de Paris, des moines bénédictins, des lecteurs du Saulchoir, plusieurs laïcs... A la suite de cet échange de vues, était fondé le Centre de Pastorale liturgique. »

Cette brève note d'archive recueillie au C.N.P.L. n'en dit pas plus. Il appartenait aux « Pères fondateurs » de faire revivre cette première journée où le grain fut semé. Le P. Duployé l'a fait dans *Les origines du Centre de pastorale*

*liturgique, 1943-1949*¹. Le P. Roguet venait de l'évoquer dans les *Mélanges* offerts à Mgr Martimort quelques jours auparavant², et Mgr Martimort au cours même de la séance anniversaire³. Car à côté des deux dominicains, M. Martimort était là, ouvrier de la première heure.

Le 13 décembre, autour du P. Roguet et de Mgr Martimort, les amis des débuts et ceux qui les ont rejoints par la suite pouvaient mesurer, après 40 ans, la portée considérable pour l'Église de France, et au-delà, de la réunion du 20 mai 1943. Le grain semé ce jour-là avait donné du fruit au centuple. Il n'était que justice de le rappeler, comme un motif de reconnaissance, mais aussi comme le fondement solide de l'activité présente du C.N.P.L. Mieux, c'est tout le mouvement liturgique d'avant le Concile qui se trouvait célébré, ce mouvement que Pie XII appelait déjà, à la fin du Congrès d'Assise en 1956, « comme un signe des dispositions providentielles de Dieu sur le temps présent, comme un passage du Saint-Esprit dans son Église »⁴, mouvement qui allait trouver sa consécration dans la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, vingt ans après la fondation du C.P.L.

La foule des amis et des invités se retrouvait, comme à l'époque des sessions de Vanves ou de Versailles, autour des deux anciens et inséparables co-directeurs du C.P.L.

Un des participants l'a relevé :

« L'ambiance chaleureuse et amicale rappelait celle des sessions et congrès du C.P.L. qui ont régulièrement jalonné les années 1945 à 1965. Ceux qui ont participé à l'une ou l'autre de ces rencontres ont en particulier remarqué que l'illusion était parfaite lorsqu'ils ont revu, assis côte à côte derrière la table sur

1. Mulhouse : Salvator, 1968, pp. 281-322 (on trouvera pp. 286-287 les statuts du C.P.L.).

2. A.-M. ROGUET, *Le Centre de pastorale liturgique*, dans *Mens concordet voci. Mélanges... Martimort*, Desclée, 1983, pp. 371-380.

3. On trouvera le texte de sa conférence, pp. 15-31.

4. LMD 47-48, 1956, p. 330.

l'estrade, Mgr Martimort et le P. Roguet. Mais ce n'était en rien la réunion d'une amicale d'anciens combattants »⁵.

Les discours prononcés ce soir-là en témoignent.

Le P. G. Savornin, actuel directeur du C.N.P.L. remercia Mgr Vilnet, président de la Conférence épiscopale française, d'avoir accepté de présider à la célébration de cet anniversaire, après avoir suivi fidèlement les travaux du C.P.L. Autour de lui, les évêques du Conseil permanent, les présidents des Commissions épiscopales, le Secrétaire général de l'épiscopat, ses collaborateurs, d'autres secrétaires de services nationaux de l'épiscopat manifestent par leur présence la concrétisation d'un vœu des fondateurs du C.P.L., celui d'assumer les tâches de la pastorale sacramentelle dans le cadre d'une collaboration active avec les autres services et les forces vives de l'Église de France, et de « mettre l'indépendance du Centre au service de la hiérarchie ».

Le P. Savornin devait ajouter : « Si aujourd'hui, devant vous, je peux témoigner de l'excellence des relations du C.N.P.L. avec Mgr Favreau, président de la Commission épiscopale de Liturgie et avec les autres membres de la Commission, c'est grâce aussi aux présidents successifs de la C.E.L. : Mgr BOUDON, Mgr COFFY, Mgr GAND et, bien sûr, Mgr FAVREAU... »

Il saluait ensuite la présence de représentants de pays voisins et amis de longue date : l'abbé André Haquin, secrétaire du Centre de pastorale liturgique des diocèses francophones de Belgique, Mgr Balthasar FISCHER et le Dr Andreas HEINZ, de l'Institut liturgique de Trèves ; celle de nombreux responsables régionaux et diocésains de pastorale sacramentelle, de musique liturgique et d'art sacré, ainsi que des créateurs, experts, compositeurs ; celle aussi des éditeurs avec lesquels le Centre est en relation étroite, en particulier les Éditions du Cerf, qui ont abrité l'idée naissante du C.P.L. et ont eu un grand rôle dans la diffusion du mouvement liturgique en assurant la publica-

5. R. GANTOY dans *Communautés et liturgie*, 1984/1, p. 74.

tion de *La Maison-Dieu*, des albums liturgiques *Fêtes et Saisons* avec le P. Louvel, des collections *La Clarté-Dieu*, *Lex orandi* et maintenant *Rites et symboles*, avec plus tard les *Notes de Pastorale liturgique* devenues désormais *Célébrer*.

Dès la première formulation de ses objectifs, les responsables du C.P.L. avaient perçu et développé le lien entre le mouvement de renouveau liturgique et tout ce que représentait déjà l'Action catholique. La présence de responsables de mouvements d'Action catholique témoignait de ces liens, toujours à poursuivre et à parfaire.

Mgr Noè, secrétaire de la Congrégation pour les Sacrements et le Culte divin, s'était excusé de ne pouvoir répondre à l'invitation qui lui avait été faite. (Il devait peu après participer à une session de la Commission épiscopale de liturgie.) Mgr Vilnet donna lecture de sa lettre où il évoquait le travail accompli depuis les pionniers du C.P.L. : « grâce à tant d'efforts persévérants, à la fois fidèles aux normes du Concile et ouverts aux exigences actuelles de l'Église de France (...), grâce aussi à la qualité des rapports amicaux, francs et constructifs, entretenus avec les responsables de notre Congrégation ». Il ajoutait : « Mais célébrer le passé serait inutile si le présent ne servait à préparer l'avenir (...) Après une époque de transition et de recherche, faite de traductions et d'adaptations, s'ouvre une nouvelle période à la fois d'approfondissement et de création, qui offrira au toujours jeune C.N.P.L. un vaste chantier de travail pour répondre aux besoins des chrétiens d'aujourd'hui et de demain. »

Mgr Favreau devait ensuite rappeler la situation assez particulière du C.P.L. avant qu'il ne devînt C.N.P.L. En 1950, un responsable du C.P.L. notait ce qui était une réalité depuis sept ans déjà :

« Un paradoxe du C.P.L., c'est qu'il n'est pas officiel. En effet, ça a été une pure initiative privée : des évêques ont été invités dès le début aux réunions, mais on ne les priait pas de monter sur une estrade, ils restaient dans des fauteuils, au premier rang,

alors que l'estrade était occupée uniquement par des représentants du Centre. Au début, ils n'ont demandé à l'épiscopat ni collaborateurs ni secours financiers. Dès le début, le Centre a manifesté son désir de ne rien faire qu'avec l'assentiment de la hiérarchie et à titre d'aide et de secours à apporter à la hiérarchie. La Commission des Cardinaux et Archevêques à plusieurs reprises a consulté le Centre et lui a demandé des travaux précis. »

La conférence de Mgr Martimort, que l'on pourra lire à la suite, fut vivante, évocatrice et pétillante à plaisir. Il est dommage que le P. Roguet ait été confiné à un rôle muet : il est vrai qu'il venait lui-même de « raconter » le C.P.L. dans le volume de *Mélanges* offerts à Mgr Martimort⁶.

En évoquant alors les évêques qui ont soutenu le C.P.L. à ses débuts, il note qu'avec la création de la Commission épiscopale de liturgie en 1951 commence une nouvelle forme de collaboration qui deviendra plus intense durant le Concile et qui prendra son statut actuel en 1965. « Les fondements de la collaboration entre la C.E.L. et le C.P.L. (C.N.P.L.) ont été bien posés au départ. Il reste à continuer en tenant les deux exigences de la fidélité aux sources et à la tradition vivante et de la prise en compte avisée des divers aspects de la situation de l'Église au sein du monde de ce temps. »

Entre les tâches d'aujourd'hui et celles de demain, doit se faire l'alliage de la continuité et de la nouveauté, comme ce fut le cas dans le passé. Lorsqu'on regarde les thèmes abordés par les sessions nationales ou les congrès organisés par le C.P.L., on constate que des problèmes fondamentaux de la vie de l'Église ont été ainsi portés dans la continuité, mais aussi dans un continuel renouvellement de la problématique.

Ainsi en a-t-il été des débats et recherches autour du dimanche et de l'Eucharistie, du premier congrès, celui de Saint-Flour en 1945 à la session du Saulchoir en 1965 : la messe paroissiale du dimanche (1945), la messe et sa catéchèse (Vanves, 1946), le Jour du Seigneur (Congrès de

6. Cf. note 2.

Lyon, 1947), la célébration du culte paroissial (Versailles, 1949), la messe, engagement de charité (Versailles, 1950), la messe paroissiale en 1965 (le Saulchoir, 1966).

Le chantier reste ouvert, avec des équipes d'ouvriers où les laïcs, de plus en plus nombreux, rejoignent les rangs des prêtres, qui furent les premiers mobilisés (jusqu'à 500 prêtres aux sessions annuelles de Versailles, notait-on en 1953, pour le 10^e anniversaire). Le nouveau Code de droit canonique va contribuer, pour sa part, à reconnaître et préciser le rôle des laïcs, qui assument de plus en plus de responsabilités dans la célébration eucharistique, dans la préparation et la célébration des sacrements, ce qui ne rend que plus important le rôle propre des prêtres.

En conclusion, Mgr Favreau lit des passages d'un message prononcé à Notre-Dame de Paris le 4 décembre, et destiné aux divers groupes et personnes responsables de la pastorale sacramentelle et liturgique⁷.

Il revenait à Mgr Vilnet, au nom des évêques de France, de rendre hommage au travail accompli par le C.P.L. Il rappela d'abord la préoccupation de ses fondateurs de définir la nature des liens qui l'unissaient à la hiérarchie. Le C.P.L. a travaillé sous sa seule responsabilité propre, sans engager jamais celle de la hiérarchie. Cette distinction très nette dès le début était due au fait que le secteur de travail du Centre comportait encore bien des zones de défrichage, et qu'il fallait certains tâtonnements avant que des expériences puissent bénéficier d'une reconnaissance officielle. Mais en même temps, le C.P.L. se voulait au service de la hiérarchie par la formation de cadres destinés aux comités diocésains de liturgie, par l'organisation de sessions diocésaines ou régionales, par des travaux de recherches, d'études, de rapports entrepris à la demande de la hiérarchie.

Mgr Vilnet rappelle ensuite sa participation à la concrétisation de ces intentions : il a connu aussi les étapes du processus qui en cinq ans environ (1960-1965) a conduit le

7. On le lira en annexe, p. 105.

C.P.L. à devenir le C.N.P.L., c'est-à-dire un secrétariat de la Conférence épiscopale française.

Vingt ans après, ou presque, après la conclusion de ce processus, les intentions de départ, estime-t-il, restent valables. Le contexte ecclésial et social a quelque peu changé, mais le C.N.P.L. demeure à la disposition de la hiérarchie pour accomplir les tâches qui paraissent servir le mieux la mission de l'Église qui est en France et, par la Commission internationale francophone pour les traductions liturgiques, pour les Églises de langue française.

Parmi les intuitions des fondateurs, l'une des plus importantes, rappelle Mgr Vilnet, a consisté à saisir le lien entre, d'une part, le renouveau liturgique que le C.P.L. voulait assumer et animer et, d'autre part, ce que représentait, comme visée et comme réalité missionnaires, l'Action Catholique : ce n'est pas un hasard si l'année où est fondé le C.P.L. est aussi celle où paraissait « France, pays de mission ? ». Dès cette époque, la concertation entre les responsables de pastorale liturgique et ceux de l'Action Catholique est apparue féconde et exigeante, exigeante pour l'Action Catholique, invitée à trouver dans la liturgie des grands congrès ou des messes dominicales le fondement de l'envoi en mission ; exigeante pour la pastorale sacramentelle et liturgique : « il n'y a pas, affirmait un des auteurs de *France, pays de mission ?*, de rechristianisation possible de la France si les sacrements continuent à être galvaudés comme ils le sont, par la pratique qui a lieu dans la plupart des paroisses où l'on donne des sacrements sans exiger aucune préparation ni aucune garantie... ».

Mgr Vilnet évoque, dans cette perspective, ce qui pourrait être le programme d'une des sessions de la Conférence épiscopale française : si les multiples problèmes de pastorale sacramentelle qui se posent aujourd'hui étaient inscrits à l'ordre du jour, peut-être faudrait-il formuler ainsi encore l'axe de la recherche : problèmes actuels de pastorale sacramentelle et perspectives missionnaires de l'Église qui est en France ?

La traduction et l'adaptation aux pays de langue française du Missel de lectionnaires et de Rituels réalisés à Rome a représenté un travail considérable pour le

C.N.P.L. et les représentants de la francophonie. Leur travail n'est pas terminé pour autant.

C'est tout un programme que trace en terminant Mgr Vilnet pour les années à venir : il reste à faire passer la lettre et l'esprit des textes de référence ; à soutenir tous ceux qui essaient d'initier le peuple chrétien à l'esprit de la réforme liturgique ; à produire les ouvrages et documents qui expliquent ce qui a été voulu et comment on peut le faire ; à former, toujours mieux, ceux qui sont responsables à divers niveaux de la formation des autres animateurs de la pastorale sacramentelle ; à susciter et former des laïcs dont le rôle dans la pastorale sacramentelle se trouve mieux défini par le nouveau Code de Droit canonique, à prendre en compte les problèmes nouveaux ou plutôt la forme nouvelle que prennent les problèmes relatifs au baptême, à la confirmation, aux funérailles, au mariage, au rapport entre la foi et les sacrements...

Vaste programme qui ne permet pas de se reposer sur des lauriers, mais qui témoigne de la confiance et de l'intérêt portés par l'épiscopat français à un secteur essentiel de la vie de l'Église, et qui témoigne aussi, faut-il l'ajouter, de la justesse et de l'ampleur de vue de ceux qui, il y a quarante ans, avaient l'audace de vouloir accoler ces deux mots : pastorale liturgique.

Soirée de fête que ce 13 décembre 1983. Il ne lui aura manqué qu'une note pour être une véritable célébration : il aurait été si bien de faire chanter à toute l'assistance un psaume d'action de grâce, un de ces psaumes dont le P. Gelineau a su « inventer » le chant en français dès 1947.

Jean EVENOU